

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 20 Novembre 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
13	14	14

Date de la convocation : 13/11/2009

Date d'affichage : 13/11/2009

Le **deux mille neuf le vingt novembre à vingt heures quarante-cinq**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Corinne **CUFFEZ**, Thierry **CARTON**, Laurence **POMMIER**, Isabelle **RICHE** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Représenté : Françoise **BOESPFLUG** a donné un pouvoir à Joëlle **DARRAS**.

Formant la totalité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Isabelle **RICHE**

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 octobre 2009.**
- 2/ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2009.**
- 3/ **Ventes de terrains au département de Seine-et-Marne.**
- 4/ **Adoption du plan départemental des itinéraires, des promenades et des randonnées.**
- 5/ **Contrat de maintenance pour les alarmes intrusions.**
- 6/ **Tarifications et baux pour les nouveaux locataires du 32, rue de Mitry**
- 7/ **Contrat de maintenance pour les quatre aérothermes des ateliers communaux.**
- 8/ **Avenant de prolongation pour les délais d'exécution des travaux (marché Sevoise).**
- 9/ **Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.**
- 10/ **Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.**
- 11/ **Création d'un poste de garde-champêtre principal.**

12/ Marchés publics.

13/ Travaux.

14/ Demandes de subventions associatives.

15/ Adoption de la charte et des statuts du SEPIC

16/ Adoption du principe de création d'une MOUS à Compans.

17/ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H45.

1/ Approbation du compte-rendu du 9 octobre 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 9 octobre 2009.

Christophe **SOKOLSKY**, Monique **LESS**, Thierry **CARTON** et Laurence **POMMIER** s'abstiennent.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2009.

Patrice **MALINGRE**, Christophe **SOKOLSKY**, Thierry **CARTON** et Corinne **CUFFEZ** s'abstiennent.

3/ Ventes de terrains au département de Seine-et-Marne :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Sursoir** à la vente au Conseil Général des différentes parcelles cadastrées, parcelles définies selon les tableaux joints :

N° du Plan	Section	lieudit	Nature	Emprise en m2	Total
4	ZA	Chemin rural n°6 dit Chemin Royal	terre	3905	5002,31
7	ZA	Chemin rural n°1 dit des cerisiers	terre	2300	2946,3
13a	ZA	Chemin rural de Saint-Denis à Meaux	terre	487	623,85
13b	B	Chemin rural de Saint-Denis à Meaux	terre	382	489,34
13c	ZA	Chemin rural de Saint-Denis à Meaux	terre	426	545,71
13d	B	Chemin rural de Saint-Denis à Meaux	terre	908	1163,15
					10770,65
Numéro de plan	Section	Emprise en m2	Total		
25	ZA	306	391,99		
26	ZA	870	1114,47		
28	AB	19	24,34		
			1530,8		

- **Demander** au Conseil Général de définir clairement la préservation de l'ensemble des chemins communaux et obtenir des garanties sur l'ensemble des liaisons.
- **Donner** leurs orientations quant à l'aménagement environnemental à Compans.
- **Prendre** un rendez-vous avec un représentant du Conseil général et un représentant de l'assistance foncière.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

4/ Adoption du plan départemental des itinéraires, des promenades et des randonnées :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Demander** au Conseil Général de définir clairement la préservation des différents types de chemins de randonnées et poser la question sur l'avenir du Chemin royal.
- **Donner** leurs orientations quant à l'aménagement environnemental à Compans.
- **Prendre** un rendez-vous avec un représentant du Conseil général et un représentant de l'assistance foncière.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

5/ Contrat de maintenance pour les alarmes intrusions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Le** contrat de maintenance alarmes intrusion Domotek pour une durée de 3 ans renouvelable 1 an pour la somme totale de **2930 euros HT à l'année**.
- **Le** présent contrat débutera à partir du 1^{er} janvier 2010.
- **Et** donne le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Tarifications et baux pour les nouveaux locataires du 32, rue de Mitry :

CE POINT EST REPORTE.

7/ Contrat de maintenance pour les quatre aérothermes des ateliers communaux :

CE POINT EST ANNULE. CE POINT EST INTEGRE AU CONTRAT GLOBAL DE MAINTENANCE DES BATIMENTS, CONTRAT QUI SERA MIS EN CONCURRENCE.

8/ Avenant de prolongation pour les délais d'exécution des travaux (marché Sevoise) :

Des réserves ont été émises par la collectivité pour le non respect des délais impartis des travaux et des manquements à l'exécution du marché par l'entreprise Sevoise (Lot n°2).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **L'avenant de prolongation des travaux jusqu'en mai 2010.**
- **De mettre** en demeure l'entreprise Sevoise pour la fin de la réalisation des travaux et de remplacer les arbres abîmés et/ou manquants.

- **De demander** au cabinet Greuzat, en tant qu'assistant technique, de mettre en demeure l'entreprise Sevoise pour la fin de la réalisation des travaux et de remplacer les arbres abîmés et/ou manquants.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

9/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Créer** un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

10/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés de :

- **Créer** un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent CAEKAERT vote contre.

11/ Création d'un poste de garde-champêtre principal :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés de :

- **Créer** le poste de garde-champêtre principal.
- **Prévoir** les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget 2010.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent CAEKAERT vote contre.

12/ Marchés publics : Les procédures sont en cours.

13/ Travaux :

Aménagement de 2 F3 à la place d'un F5 au-dessus de la Mairie : (partie gros-œuvre-Lot n°1)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **D'accepter** la proposition de l'entreprise Gabrillagues pour la réalisation de 2 appartements communaux de type F3 à la place d'un F5 (partie gros-œuvre - Lot n°1) pour un montant total de **16 174,93 euros HT**.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

14/ Demandes de subventions associatives :

Les Fils d'Argent : 36 000 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder** une subvention de **36 000 euros** à l'association des Fils d'Argent.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Photos Loisirs : 2500 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder une** subvention de **2500 euros** à l'association Photos Loisirs de Compans.
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Comité de jumelage : 14 000 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder une** subvention de **14 000 euros** au Comité de jumelage de Compans.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

ASCA : 34 500 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'accorder une** subvention de **34 500 euros** à l'ASCA.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Joël MARION, Patrice MALINGRE et Joëlle DARRAS s'abstiennent de voter.

AASCC : 40 000 euros (1^{er} versement sur les 47 000 euros demandés)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder un** premier versement sur la subvention demandée de **40 000 euros** à l'AASCC.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **Une rencontre** sera organisée sur les différents points à préciser.

La Companaise : 5 000 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder** une subvention de **5 000 euros** à La Companaise.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Club de Football de Compans : 34 000 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'accorder une** subvention de **34 000 euros** au Club de Football de Compans.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monique **LESS** et Thierry **CARTON** s'abstiennent de voter.

Société de Chasse de Compans :

- Aide au fonctionnement : **850 euros**.
- Aide au repeuplement : **1254 euros** sur devis justificatifs.

1° Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'accorder une** aide de **850 euros** pour les frais de fonctionnement à la Société de Chasse de Compans.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** et Laurence **POMMIER** votent contre.

Arnaud **LEROUX** s'abstient de voter.

2° Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **L'achat par la commune**, sur justificatifs présentés, pour **1254 euros** par la Société de Chasse de Compans :
 - **De perdreaux et de faisans**
 - **De 8 égrainoirs**
 - **D'une cage à piège à renard**
 - **De trois boîtes de pré-lâchers pour perdreaux et faisans**
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** et Laurence **POMMIER** votent contre.

Arnaud **LEROUX**, Thierry **CARTON**, Patrice **MALINGRE**, Jean-Pierre **BERNET**,

Joëlle **DARRAS** et Françoise **BOESPFLUG** s'abstiennent de voter.

Autres associations :

Pour les associations : Compans mon village, AJC et Soleil levant, M. le Maire informe le Conseil municipal que les études de leurs demandes de subventions seront soumises à des précisions complémentaires.

Une suspension de séance a été demandée à 23H par les membres du Conseil municipal.

La reprise du Conseil municipal reprend à 23H10.

15/ Adoption de la charte et des statuts du SEPIC :

Les statuts :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'accepter** le projet de statuts du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Préfiguration.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurence **POMMIER** s'abstient de voter.

Isabelle **RICHE** et Laurent **CAEKAERT** votent contre.

La charte :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'accepter** la charte du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Préfiguration.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

16/ Adoption du principe de création d'une MOUS à Compans :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Le principe** d'étude d'une Mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) à Compans.
- **De rechercher** un cabinet d'étude pour réaliser la première phase (diagnostic) de la M.O.U.S.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

17/ Questions diverses :

Convention nettoyage avec le Syndicat Plaine de France :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De donner** le droit au Maire de signer une convention avec le Syndicat Plaine de France pour le nettoyage des déchets sauvages au niveau de la Sablonnière (derrière Bois du Marais), ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
- **De solliciter** le Conseil Général et le Conseil Régional pour pouvoir bénéficier d'aides financières.

Proposition de Bons d'achats pour le personnel :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder** un bon d'achat d'une valeur de 110 euros à l'enseigne des Tirs Groupés pour chaque agent communal.
- **De donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H25.

